

**DECLARATION DE BONNE CONDUITE**  
**POUR LE SERVICE PASTORAL EN ITALIE**  
**DES PRETRES DIOCESAINS PROVENANT DE PAYS ETRANGERS**

S.E. Mons. \_\_\_\_\_

Evêque du diocèse de \_\_\_\_\_

**atteste ce qui suit pour le service pastoral**

du prêtre \_\_\_\_\_

dans le diocèse italien de \_\_\_\_\_

1. Quelles sont les observations que peut faire l'Evêque qui envoie le prêtre en ce qui concerne son comportement en rapport à son *status* sacerdotal?

---

---

2. Est-ce-qu'il y a eu dans le passé un comportement public ou privé de sa part, ayant causé des doutes sur sa moralité ou sa cohérence ?

---

---

3. Est-ce-qu'il y a des aspects particuliers sur lesquels on pourrait inviter l'Evêque qui reçoit à être vigilant?

---

---

4. Est-ce-qu'il y a eu dans le passé des procédures judiciaires (ecclésiastiques ou civiles) à l'égard du prêtre en question ? avec quels aboutissements ?

---

---

5. Est-ce-que le prêtre est prêt à rentrer dans le diocèse d'origine une fois qu'il aura accompli son mandat ou bien dans les cas prévus par la Convention ?

---

---

6. Autres observations :

---

---

Lieu \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

L'Evêque de l'Eglise qui envoie le prêtre \_\_\_\_\_ .  
(signature et cachet)